

## EDITORIAL

55, rue du Cherche-Midi  
75006 Paris  
Tél. (1) 45 48 53 10  
Fax (1) 42 84 01 99

### L'ARCHITECTURE ET SES METIERS

Notre direction de l'architecture démarre actuellement les études préalables à la mise en place d'un "observatoire des métiers de l'architecture" afin de décompter le nombre, la nature et l'importance des intervenants à la construction de l'Habiter sous toutes ses formes, y compris, nous l'espérons, dans sa critique et son enseignement. Nous aurons sans doute un tableau statistique complet recensant qui fait quoi, comment et pour combien. C'est probablement là le moyen objectif de montrer dans ce domaine que les professionnels qualifiés

sont les architectes entourés de leurs équipes de maîtrise.

La question mérite sans doute d'être posée en ce moment de mutation et la réponse traduira une nouvelle fois (notre Ordre vient de produire le bilan 1996 de la profession, et le F.A.F.P.L. il y a deux ans, une notice sur les métiers de l'architecture) la grande diversité de nos missions, répondant à la pluralité de nos modes de vie et à la complexité sans cesse croissante de la réglementation affectant la bonne définition et à la bonne exécution de l'ouvrage à habiter.

Ceux qui (ingénieur d'étude, métreur, vérificateur, administrateur, maquettiste, projeteur, secrétaire, documentaliste, compositeur, pilote, contrôleur technique, coordinateur de sécurité, comptable, programmeur,...) après guerre, étaient groupés unitairement à l'intérieur des ateliers d'architecture sont aujourd'hui - à quelques exceptions près - organisés en réseau de sous et co-traitants concourants à la maîtrise de l'œuvre dont l'architecte initie et assure la synthèse.

Sylvestre MONNIER  
Président

### LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

#### REUNION DE REFLEXION

Notre profession traverse aujourd'hui une crise qui devrait plutôt s'appeler mutation.

Parce que nous croyons tous profondément à la nécessité de la culture architecturale dans notre société, nous avons invité à une réunion de réflexion le jeudi 12 juin 1997 de 19h à 21 heures les Présidents des organismes professionnels dont la liste suit, afin de dégager une démarche commune pour aider à l'évolution de notre profession et à la place qu'elle doit avoir dans notre société.

Étaient présents ou représentés :  
- Jean-Sébastien Touraille, Vice-Président du CNOA

- Christian Besnard-Bernadac, membre de l'ACADEMIE D'ARCHITECTURE
- Madame Dominique Riquier-Sauvage, nouvelle Présidente de l'UNSA accompagnée d'Olivier Sevin
- Jean-François Susini, Président de COMBAT POUR L'ARCHITECTURE
- Patrick Colombier, Président du SYNDICAT DE L'ARCHITECTURE
- Sophie Szpirglas et Béatrice Mariolle, membres de l'ARPAE
- Michel Seban, Président de MOUVEMENT

POUR LA SFA : Sylvestre Monnier, Pierre Alexandre, Christine Alexandre, Emmanuelle Colboc, Luc-Régis Gilbert, Antoine Leygonie, Maître Pierre Liochon, Sébastien Marot, Laurent Salomon, Philippe Vignaud et Luc Zavaroni.



Vous trouverez ci-après le compte rendu de cette réunion, une seconde est fixée au 18 septembre 1997.

### **1) Définition commune de l'objet de la réunion**

Les participants, qui représentent à divers titres la quasi totalité des organisations professionnelles, syndicats et associations d'architectes en France, s'accordent pour penser qu'au-delà de leurs désaccords ou des positions parfois divergentes de leurs organismes, la recherche de positions communes (fondant des actions solidaires et coordonnées) est possible, voire urgente, sur un certain nombre de questions capitales qui intéressent le statut de l'architecture dans la société, et en particulier la définition du cadre légal qui régit, en France, l'exercice de la profession.

Le but de la présente réunion est d'engager une réflexion concertée et soutenue visant à dégager, à moyen et à court terme, ces points d'accord et ces actions communes.

### **2) Organisation professionnelle et représentation de la profession**

Les participants estiment collégialement qu'une redéfinition du rôle, des missions et du fonctionnement de l'institution ordinaire est aujourd'hui nécessaire pour enrayer une crise de la représentation de la profession. Ils proposent d'engager ensemble une réflexion sur cette redéfinition qui puisse être soumise par l'Ordre à la profession et au ministère et aboutir, le cas échéant, à une réforme de l'institution. D'ici-là, ils estiment néanmoins que l'ordre doit d'ores et déjà jouer pleinement son rôle d'organisation professionnelle et de porte parole privilégié des préoccupations des architectes, rôle majeur qui lui est reconnu par la loi et que tous lui reconnaissent.

### **3) Pour une contribution publique de la profession à une réflexion sur le cadre légal de son exercice**

Même s'il elle a été au moins ajournée par l'actualité politique, l'instruction du dernier projet de réforme de la loi sur le permis de construire a une nouvelle fois témoigné du peu de cas que le législateur a régulièrement pu faire, depuis la grande loi de 1977, de la voix de la profession, affaiblie et rendue quasi inaudible par des dissensions aussi futiles qu'inopportunes.

Cette constatation ne vaut ni condamnation a priori de cet ex projet de réforme ni crispation fébrile sur un statu quo. Elle pointe avant tout la nécessité pour la profession d'engager une concertation approfondie sur cette question, qui la mette désormais en position d'initier et d'accompagner les éventuelles réformes plutôt que de les subir comme par le passé.

Les participants prennent ainsi l'engagement d'adopter à moyen terme (d'ici janvier 1998)

une déclaration commune qui sera transmise au Ministère de tutelle.

A titre provisoire et sous bénéfice d'inventaire, ils retiennent les remarques suivantes :

1) La réflexion à engager doit être profonde, et attentive aux mutations importantes qui sont advenues depuis 20 ans aussi bien dans l'exercice de la profession, que dans son enseignement, dans la diffusion de la culture architecturale et plus généralement dans les processus socio-économiques de production du bâtiment. Autre manière de dire que la définition du statut légal de l'exercice de la profession est inséparable d'une appréciation raisonnable de ce que peuvent et de ce que doivent être aujourd'hui les compétences et les responsabilités des architectes.

2) Dans cette perspective, on ne saurait réduire le débat à la question du "seuil" auquel fixer le recours obligatoire à l'architecte. Le principe même de cette obligation mérite sans doute d'être réexaminé et comparé à ceux de mesures alternatives ou complémentaires (incitation fiscale, etc.).

3) Un souci majeur à avoir est de veiller à ce qu'une définition légale a minima des compétences et responsabilités de l'architecte ne tende pas dans la réalité à les réduire précisément à ce minimum. Ainsi le principe et la nature du permis de construire doivent-ils être aussi réexaminés à nouveaux frais. Il n'est pas absolument certain en effet que cette procédure de "contrôle a priori" telle que nous la connaissons soit la meilleure garantie d'un investissement dans l'architecture. Et si la procédure devait être finalement conservée, du moins devrait-on la redéfinir de sorte qu'elle soit une étape à part entière du projet et pas ce qu'elle est trop souvent, à savoir un geste d'acquiescement et la fin de l'instruction.

4) En tout état de cause, il n'est pas raisonnable que le seul argument d'une réforme de la loi sur le permis de construire soit celui (valable en soi, mais essentiellement relatif) de la simplification des procédures administratives. L'architecture et la construction étant par essence une discipline de la complexité, il n'est peut-être pas étonnant que leur administration et les mécanismes qui réglementent leur instruction, soient eux-mêmes perméables à cette complexité. Du coup, il est à craindre que sous couvert de simplifier les formes, l'Etat fasse surtout le jeu des simplificateurs, c'est-à-dire des vendeurs de solutions clef en main qui ont tout intérêt à "ne pas voir où est le problème".

### **4) Actions et stratégie communes à court terme**

Les participants prennent l'engagement de se tenir régulièrement informés des divers recours et démarches entrepris par leurs organismes respectifs toutes les fois qu'une action commune promet d'être plus efficace



(respect de la légalité des concours et des consultations, etc.), et de se consulter lorsqu'ils s'approprient à défendre publiquement un point-de-vue au nom de la profession.

Tout en saluant le travail considérable d'incitation accompli en quelques années par la MIQCP, ils entendent interpeller l'Etat sur la portion de plus en plus congrue qui est faite à l'architecture dans des secteurs entiers des constructions publiques, et en particulier dans celui des HLM qui refuse ostensiblement d'appliquer les recommandations de la MIQCP, et où la marginalisation du rôle des architectes, à travers l'asphyxie financière qu'ils subissent va de pair avec une baisse grave de la qualité.

Comme il leur paraît urgent de donner l'alarme en engageant ainsi un débat de fond sur le cadre légal du contrôle et de l'instruction de l'architecture dans ce pays, ils envisagent d'appeler publiquement les architectes à observer une grève d'un mois sur les permis de construire des HLM.

## EMBAUCHE

Sophie Dauchez a été embauchée à la SFA fin avril 97 pour une durée d'un an, dans le cadre d'un contrat emploi solidarité. Elle assistera Sébastien Marot dans toutes les questions concernant la distribution et la gestion du fichier de la revue Le Visiteur.

La SFA a accueilli pendant un mois en juin dernier, un stagiaire en dans le cadre de ses études (BTS de comptabilité)

## JOURNÉE DU 13 JUIN 1997

### JOURNÉE SFA DU 13 JUIN 1997 "DE SAINT DENIS À SAINT LOUIS"

C'est avec un fameux Entre-Deux-Mers (Bordeaux) de 1970 que les Anciens de la S.A.D.G. trinquent au vin d'honneur de leurs retrouvailles : ils ouvrent la JOURNÉE S.F.A. 1997 "toutes générations" et font une reconnaissance des plus jeunes.

La photo de "famille", comme chaque année, rassemble tous les sourires, à l'égard de "Dame Oiseau", Caroline.

Midi et quart : le car Suzanne s'avance rue du Cherche-Midi, c'est l'enlèvement. On roule vers Saint Denis.

Par l'esprit, nos quatre illustres confrères nous accueillent au Stade : M. Macary, A. Zubléna, M. Regembal, C. Costantini. Mais hélas, aucun d'eux ne nous reçoit "en chair et en os" : la "charrette" est au gazon !...

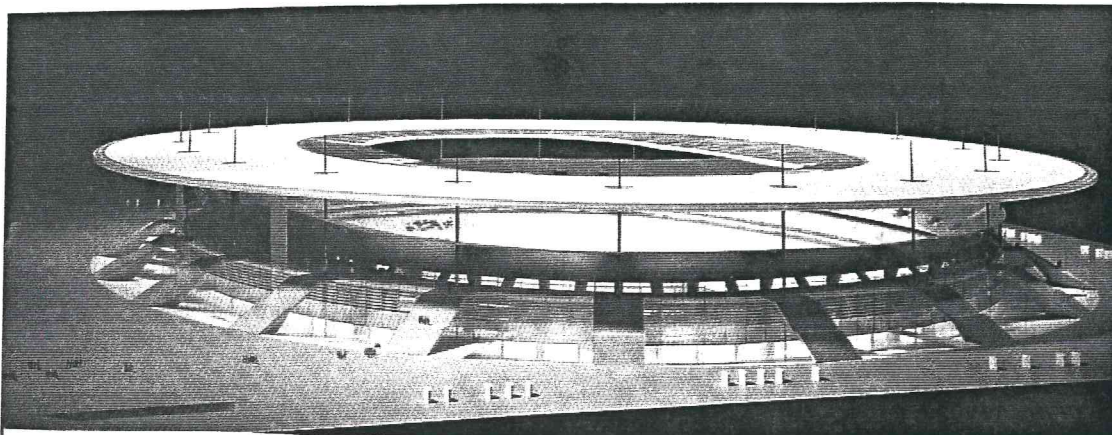
Frugale collation à la cantine de chantier Sodexo puis tous aux casques ! Nos 35 participants constituent l'un des 50 groupes quotidiens de visiteurs qui défilent chaque jour (120 f/personne).

Nous sommes juste à 392 jours de la Coupe du Monde : jusqu'ici, planning respecté ! Soit, en tout et pour tout 2 ans et demi de chantier = 30 mois pour 17 ha d'implantation, dont 4 de parvis. Si malheureusement, ceux-ci sont un peu coincés dans un carré qui tranche avec les entrelacs autoroutiers, il est étouffant de voir s'y ajouter un programme de logements.

En revanche, le rythme alterné des passerelles et escaliers d'accès, sur poutres de béton, dans l'axe de 18 points porteurs signalétiques, marque clairement la dynamique des flux de 80.000 enthousiastes ou déçus.

Mais ce qui fait l'originalité, réussite majeure de l'édifice, c'est sa couverture : 6 ha, d'un blanc, luminescent, en forme de disque au-dessus de la ville, rive intérieure en verre ... Une grande émotion s'en ressent, de civilité accueillante et légère ... tout en pesant le poids de la Tour Eiffel à 36 m. d'altitude !

Pour sa mise en œuvre, on a détaché spécialement de Glasgow une grue portuaire géante. Par convois exceptionnels, d'Allemagne, on a amené les éléments des 18 poutres-secteurs rayonnantes, 350 tonnes chacune. On en a réalisé le montage sur la future aire de jeu. On en a effectué le levage et l'arrimage suspendu, à 43 m. plus haut, météo clémente de rigueur. Pour compenser les efforts d'arrachement au vent, on a du lester en béton armé : 3 à 8 tonnes au mètre linéaire en couronne.





Ainsi les 18 aiguilles, 60 mètres de haut en acier de 1,6 mètre de diamètre, réparties tous les 45 mètres, sont-elles entrées en service de charge ; puissantes, à leur façon pointue, signer notre temps dans l'histoire de l'architecture, tandis que les Romains signèrent le leur du berceau plein-cintre : des milliers de spectateurs, encore et toujours, fréquentent leurs arènes. "Voici qu'une immense clameur m'arrive du stade" (Sénèque).

Quant à caresser la Pelouse - des yeux ou des pieds - il faudra revenir au printemps prochain. Dès maintenant, cependant, à Fontainebleau, elle se prépare à l'épreuve : 9.000 "pavés", transportables, comprenant un substrat volcanique (Lavaterre) importé d'Allemagne ; pente maximum de 1 cm/mètre, dénivelé total de 30 cm ; 16 heures d'utilisation par semaine. Le "green" du stade sera-t-il au rendez-vous de la Coupe, comme le "tapis vert" l'est à celui des Eternels, sous la Coupole ? ...

Retour de Saint Denis vers l'Île Saint Louis. Tout au long du crépuscule, la danse illuminée des bateaux-mouches fait apparaître et disparaître - magie d'un rêve - les façades du Quai Bourbon ; celles-ci font face au balcon où nous dînons, le restaurant Louis-Philippe.

Ch. Rambert prend la parole, remplaçant au pied-levé Cl. Ducoux, il évoque et montre en photos, la Mesure du stade antique : Delphes, Olympie... Il raconte les courses de chars, les combats des gladiateurs, la montée du cirque ; du théâtre, il fait revivre la naissance, le souffle et les coups. Il est très vivement applaudi !

Enfin, sur la charlotte du dessert, quelques mots sont dits par l'organisateur de la journée ; il confirme la reconnaissance de la S.F.A. à l'égard de son ex-Président, L. Salomon rappelant que la rareté des fêtes provenait bien de l'insécurité très perturbante des périodes récentes. Il encourage le nouveau Président S. Monnier à développer son programme actif et futur. Il remercie tous les présents en les incitant à revenir plus nombreux, et à suivre en particulier les visites de la saison 97/98 : elles sont proposées par E. Colboc, selon une série et un style régénéré ; il s'agit de découvrir des œuvres d'architecture, peu médiatiques, plus modestes mais non moins qualitatives, témoins du mérite de leurs auteurs et du besoin pertinent de notre époque.

Luc-Régis GILBERT



#### ACCUEIL

Le Ministère de l'Environnement, le Bureau du Paysage, à l'occasion du départ de **Jean Cabanel** de ce Bureau, a demandé l'autorisation de pouvoir organiser un cocktail dans les locaux de la Société Française des Architectes. Cette réception a eu lieu le mercredi 28 mai 1997.

#### CE QUI EST EN PROJET :

##### SEMINAIRES JURIDIQUES

Sous la direction de Maître Pierre Liochon, des séminaires juridiques vont être organisés. Gratuits pour les sociétaires à jour de leur cotisation.